

203/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 12 octobre 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 6/10/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD 72 /RD 333
2. Assiette, dévolution et destination des coupes 2024
3. Devis de réalisation de l'avant-projet définitif des travaux de rénovation de l'ancienne Cure
4. Avenant au devis de remplacement du poteau incendie pour déplacement
5. Devis INEO pour fourniture et pose d'un mât d'éclairage

COMPTE RENDU

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

1. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD 72 / RD 333

Mme le Maire rappelle qu'au vu du montant de maîtrise d'œuvre il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA). La commission Voirie s'est réunie comme prévu le 27 septembre pour analyse des offres.

Notes obtenues par les candidats :

- Cabinet André : 90 points sur un total de 100 points,
- JDBE : 75.60 points sur un total de 100 points,
- BEJ : 77.71 points sur un total de 100 points.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72/RD333 au Cabinet André pour un forfait provisoire de rémunération de 7900.00€ HT soit 9480€ TTC,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel communal 2023.

Délibération n°2023-OCT-1 télétransmise en sous-préfecture le : 19 octobre 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 19 octobre 2023

2. Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2024

M. JL Godard, adjoint en charge de la forêt communale, présente l'avis de la commission Bois réunie le 9 octobre suite à la réception de l'état d'assiette des coupes 2024 proposé par l'ONF. Après visite des parcelles 9 et 10, la commission rend les avis suivants :

- avis favorable pour l'état d'assiette des coupes 2024 dans la parcelle 10 (coupe rase),
- avis défavorable pour l'état d'assiette des coupes 2024 dans la parcelle 9, la commission propose de ne pas couper la totalité de la parcelle mais simplement la partie nord (la bande partie sud resterait sur pieds sauf chablis déjà marqués).

Exposé entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les avis et propositions rendus par la commission Bois,
- la vente de gré à gré par soumission des feuillus des parcelles 9 et 10 en bloc façonné,
- la vente groupée par contrat d'approvisionnement des résineux des parcelles 9 et 10,
- la vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant des produits accidentels,
- la vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF des produits de faible valeur des parcelles 9 et 10,
- d'autoriser le prélèvement de sangles après accord de l'acheteur des bois selon un barème fonction du volume,
- la rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés en bloc ou à la mesure et les bois vendus sur pied à la mesure.

Délibération n°2023-OCT-2 télétransmise en sous-préfecture le : 19 octobre 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 19 octobre 2023

3. Devis de réalisation de l'avant-projet définitif des travaux de rénovation de l'ancienne Cure

Ce point est reporté à la prochaine réunion, M. Sanchez, architecte est encore dans l'attente d'informations afin de chiffrer sa prestation.

4. Avenant au devis de remplacement du poteau incendie pour déplacement

M. JL Godard explique que pour des raisons de débit le SDIS a demandé le déplacement du poteau incendie à l'opposé du croisement, le coût s'ajoute au devis déjà validé de remplacement du poteau et ne sera pas pris en charge par l'assurance. Il présente le devis de déplacement de l'entreprise Goguely Terrassement pour 4005€ HT + 801€ TVA = 4806€ TTC. Les travaux seront sous-traités à TP Benetruy, le délai d'intervention n'est toujours pas connu.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis sous condition de faire retirer du devis la prestation de remise en place des déblais de 100€ HT qui était déjà prévue dans le devis de remplacement du poteau.

Délibération n°2023-OCT-3 télétransmise en sous-préfecture le : 19 octobre 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 19 octobre 2023

5. Devis INEO pour fourniture et pose d'un mât d'éclairage

Mme le Maire explique que pour les besoins de la nouvelle fromagerie le SYDED doit procéder à des travaux de renforcement du réseau d'électricité concédé Grande rue, RD n°72 et n°103. Dans le cas d'un enterrement de réseau le SYDED prend en charge 100% des dépenses de génie civil et des travaux électriques, reste à la charge de la commune l'éclairage public. L'entreprise INEO propose un devis de 4913.30€ HT + 982.66€ TVA = 5895.96€ TTC. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De consulter le cabinet André en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD 72 / RD 333 afin d'obtenir son avis sur le positionnement du mât d'éclairage,
- De l'enfouissement du réseau sur la portion concernée,
- De valider le devis d'INEO de 5895.96€ TTC.

Délibération n°2023-OCT-4 télétransmise en sous-préfecture le : 19 octobre 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 19 octobre 2023

COMPTE RENDU

▪ **Vernissage au CAUE** : Mme le Maire s'est rendue à la maison de l'habitat du Doubs pour le vernissage de l'exposition des projets de reconstruction d'église des élèves de l'école d'architecture.

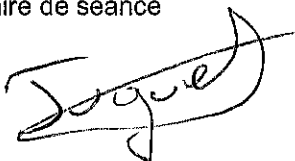
Cet événement a été l'occasion de rencontrer M. Morel, remplaçant de M. Arnoux, responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré de Besançon accompagné de son adjointe Mme Bonnet, tous deux très favorables au projet communal de construction d'une chapelle. Mme le Maire a également reçu le vif soutien de Mme Rénahy, ancienne conseillère pour l'architecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et engagée auprès de la Fondation du Patrimoine. M. Morel a profité d'un déplacement dans le secteur pour visiter les vestiges de l'église la semaine dernière. Une réunion sera organisée en présence des acteurs concernés le 17/11/2023 à 14h, la réunion du 20/09/2023 n'a pas pu avoir lieu.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Décision de Mme le Maire : Conformément à ses attributions, Mme le Maire informe avoir validé en urgence la prestation de re-bâchage du porche de l'église par la SARL Locatelli pour un montant de 1964.97€ TTC. L'entreprise étant déjà sur place pour une autre intervention sur la mairie le coût de la nacelle n'a pas été facturé.
- Réunion d'aménagement de la forêt communale : Mme le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du samedi 14 octobre à 9h, 1h prévue en salle puis visite de terrain.
- Réfection de chemins et voie communale : La commune est en attente du pv de réception de chantier, des petits travaux de reprise sont encore attendus. Les factures restent en attente de règlement.
- Factures d'eau et d'assainissement : Les factures d'eau ont déjà été reçues par les habitants, celles d'assainissement sont en cours d'envoi.
- Trophées de l'agriculture : la commune fait partie des trois nominés dans la catégorie « Forêt Durable » de la nouvelle édition des Trophées de l'Agriculture dont la cérémonie se déroulera le vendredi 17/11/2023 à 18h00 à Micropolis. Cet événement est organisé par le journal L'Est Républicain et vise à récompenser les initiatives agricoles du territoire pour la réalisation de projets ou actions classées.
- Station météo : L'équipe Météo France de Besançon s'est rendue sur les deux sites proposés par la commune, un emplacement de 3m x 3m vers la station d'épuration est privilégié. La commune est dans l'attente du projet de convention.
- Nids de poule : L'entreprise GP Routes vient d'achever son intervention.
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable : M. JL Godard et M. JY Rolet ont rencontré Naldéo pour une présentation des travaux prioritaires.
- Colis de Noël : Mesdames Artel et Pichon se chargent de faire établir des propositions. Cette année 8 hommes, 9 femmes et 7 couples de 70 ans et plus se verront offrir un cadeau de la mairie.
- Cérémonie du 11 novembre : RDV à 11h00 au monument aux morts.
- Antenne Orange : des travaux (sans remplacement d'antenne) pour amélioration de la 4G sont prévus entre le 20/11 et le 30/11 pour une mise en service le 15/12. Des coupures sont à prévoir durant les 2 jours d'intervention (dates inconnues à ce jour).
- Station d'épuration : les analyses des boues sont conformes, l'épandage sera organisé prochainement.
- France services : Mme le Maire rappelle les portes ouvertes ce samedi de 10h à 16h non-stop.
- Preval : M. V. Godard interroge sur les possibilités de visite du centre de traitement des déchets.
- Premiers secours / extincteurs : M. Y. Juguet se renseignera auprès des pompiers de Levier pour l'organisation d'une formation.
- Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 16 novembre.

La séance est levée à 22h30.

Yann JUGUET,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



